

### LES ÉVÉNEMENTS CLEFS DU MOIS

END  
SEXUAL  
VIOLENCE  
IN  
CONFLICT

**Des activistes chins, condamnées pour avoir protesté contre l'impunité de l'armée birmane face aux violences sexuelles.**

Le 23 juillet, la Cour du Canton de Matupi, dans l'État Chin, a condamné 8 activistes chins en vertu de l'article 18 de la loi sur les rassemblements et les manifestations pacifiques. Leur crime ? Avoir organisé une manifestation les 23 et 24 juin pour protester contre l'agression sexuelle d'une femme chin de 55 ans par un soldat birman. Les organisatrices avaient demandé l'autorisation de manifester aux autorités locales mais celles-ci leur avaient refusé. Les 8 activistes ont été condamnées à payer une amende de 30,000 kyat (US\$30) ou à passer un mois en prison. Quant au soldat responsable du crime, il n'a été ni arrêté ni condamné.

**L'armée birmane continue de recruter des enfants soldats.** Le 1er juillet, le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, a présenté son rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Celui-ci appelle la Birmanie à ratifier la Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants. Le rapport dénonce que :

- L'armée birmane a recruté au moins 37 enfants soldats depuis 2013, en plus des 196 enfants déjà recrutés et a également contraint des enfants au travail forcé ;
- L'armée birmane a arrêté des enfants pour désertion et les a accusé d'association avec des groupes armés ethniques ;
- Les militaires birmans ont agressé sexuellement plusieurs enfants ;
- Les affrontements entre l'armée birmane et les groupes armés ethniques - dont certains impliquaient des grenades, des mines anti personnelles et des frappes aériennes - ont tué et blessé plusieurs enfants dans les États Karen, Kachin, et Shan.



Un mois après la publication du rapport, les autorités militaires ont renvoyé 91 enfants soldats à la vie civile.



**Le gouvernement poursuit son processus de vérification de la citoyenneté des Rohingyas dans l'État d'Arakan.** Au mois de juillet les autorités arakanaise ont évalué la citoyenneté de plus de 1 000 Rohingyas résidants dans des camps de déplacés du Canton de Myebon. A la demande des autorités, ceux-ci s'étaient enregistrés en tant que « bengali » lors du recensement national du mois de mars, faute de pouvoir indiquer "Rohingya". (Voir newsletter du mois de juin 2014). Le nouveau premier ministre de l'État d'Arakan, Maung Maung Ohn, a averti que des actions en justice seraient menées contre les résidents Rohingyas qui s'avéreraient être des « migrants illégaux » au cours de l'évaluation de leur citoyenneté.

Certains Rohingyas auraient depuis fait l'objet d'agressions de la part de la police anti-émeute pour leur manque de coopération avec le « processus de vérification ». Le 26 juillet, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme en Birmanie a indiqué dans son rapport final que la loi sur la citoyenneté de 1982 devait être amendée et que la communauté Rohingya devait être autorisée à s'identifier elle-même.

**La junte militaire thaïlandaise aggrave les difficultés des réfugiés birmans.** Après avoir rencontré le Commandant des armées birmans pour aborder la question des réfugiés, le chef de la junte thaïlandaise

a annoncé que tous les réfugiés birmanais vivant en Thaïlande seraient rapatriés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) a déclaré que rapatrier les réfugiés birmanais maintenant mettrait leur sécurité en danger. Les autorités thaïlandaises ont pourtant commencé à recenser le nombre de birmanais réfugiés dans les camps de déplacés dans les provinces de Tak, Mae Hong Son, Kanchanaburi et Ratchaburi, restreignant leur liberté de mouvement à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Le 30 juillet, l'UNHCR et le Border Consortium, une organisation qui fournit une assistance politique et humanitaire aux réfugiés, ont déclaré que dans certains camps, les réfugiés absents au moment du recensement, étaient retirés des listes de distribution alimentaire.



**Le nouveau rapporteur spécial des Nations Unies, Yanghee Lee, en mission en Birmanie s'est déplacé dans le pays pendant 10 jours, pour la 1ère fois depuis le début de son mandat en juin.** Elle a déclaré que la situation des droits de l'homme indiquait *“des signes inquiétants d'un possible revirement de situation”*.

Elle a également souligné que :

- Des explosions de violences inter communautaires récurrentes témoignent d'une "polarisation croissante" entre les communautés musulmanes et bouddhistes ;
- Le gouvernement continue d'utiliser une législation caduque pour criminaliser et entraver les activités de la société civile et des médias ;
- La situation des déplacés internes dans la région d'Akyab (État d'Arakan) est "déplorable" et les restrictions à la liberté de mouvement des Rohingyas continuent ;
- L'accès aux territoires contrôlés par l'Armée Indépendante Kachin est toujours restreint aux organisations d'aide humanitaire ;
- Les propositions de lois sur la race et la religion sont incompatibles avec les standards internationaux des droits de l'homme ;
- Les confiscations de terres et les évictions forcées restent un "challenge majeur" ;
- Il y a toujours des prisonniers de conscience dans le pays.

**Les 16 membres de l'Équipe de coordination pour le cessez-le-feu national (NCCT) se sont retrouvés à Laiza du 25 au 29 juillet pour leur 3ème rassemblement.** Le Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Birmanie, Vijay Nambiar et les représentants du gouvernement chinois ont assisté à la rencontre en tant qu'observateurs. Les 16 membres du groupe se sont mis d'accord sur 10 points pour les prochaines négociations de paix avec le gouvernement. Parmi ceux-ci figurent, un code de conduite pour les forces armées, l'établissement d'un véritable système fédéral ainsi que des garanties pour un dialogue politique.



**Les entreprises birmanaises sont loin d'être transparentes.** Le 22 juillet, Le Myanmar Centre for Responsible Business, a publié un rapport qui classe 60 entreprises birmanaises en fonction de la facilité du public à obtenir des informations sur les mesures de transparence et de lutte contre la corruption, grâce à leur site internet. Le rapport a identifié très peu d'entreprises fournissant des informations claires et accessibles sur les droits de l'homme, la santé et les politiques et les pratiques de sécurité. Aucune ne publie les informations relatives à l'acquisition des terres, au relogement des populations et aux montants des compensations allouées et seulement 35 des 60 entreprises sont présentes sur internet.

### LES FOCUS DU MOIS

#### L'ARMÉE BIRMANE CONTINUE D'ATTAQUER LES ARMÉES INDÉPENDANTES KACHIN, TA'ANG ET SHAN

Tout au long du mois de juillet, des délégations des groupes armés ethniques, ont rencontré les représentants du gouvernement pour parler des accords nationaux de cessez-le-feu. Ces rencontres n'ont pas empêché l'armée birmane de déployer près de 2 000 soldats dans le centre de l'État Shan et d'attaquer à de multiples reprises les armées indépendantes avec lesquelles elles négocient.

Après ces offensives, des unités militaires birmanes ont attaqué des villages, détruit les biens et les récoltes des civils et forcé des communautés locales à travailler pour elles. Plus de 1 000 civils ont dû fuir les affrontements et au moins 2 personnes ont été tuées et une dizaine d'enfants blessés.

L'armée birmane a également forcé 125 étudiants à abandonner leur école dans le Canton de Kyethi, pour en faire un nouvel avant-poste militaire stratégique. En effet, associés à d'autres positions prises dernièrement par l'armée, cet emplacement lui permet de contrôler et de limiter toute coordination entre les Armées du Nord et du Sud de l'État Shan (les SSA-N et SSA-S).

Le 15 juillet, le député du Parti démocratique des Nationalités Shan, Oum Hsai Mong, a demandé au gouvernement de mettre fin à l'assaut mené contre le Canton de Kyethi. Le ministre adjoint de la Défense a justifié l'offensive en déclarant que les opérations de l'armée birmane étaient dirigées contre les rebelles et les attaques qu'ils mènent pour empiéter sur les territoires contrôlés par le gouvernement.

#### FACEBOOK À L'ORIGINE DU REGAIN DES VIOLENCES ANTI MUSULMANES À MANDALAY



Le 1er juillet, un blogueur birman, vivant aux États-Unis, a utilisé Facebook pour accuser deux frères d'avoir violé une femme bouddhiste. Son post, repris par le tristement célèbre moine Wirathu, et rapidement partagé par des milliers d'internautes, précisait le nom et l'adresse du teashop tenu par les deux hommes, ainsi que leur confession religieuse : musulmane. Quelques heures après et bien qu'aucun élément n'ait permis d'accréditer l'information, une foule s'est réunie autour du local et de violentes émeutes ont éclaté, faisant une vingtaine de blessés et 2 morts : un bouddhiste et un musulman. Ce sont des moines bouddhistes qui ont finalement réussi à disperser la foule.

Lors des funérailles du bouddhiste, une bannière a été accrochée au corbillard avec l'image d'un homme baignant dans une mare de sang et une légende indiquant « brutalement tué par un musulman ». Une foule de bouddhistes extrémistes a suivi le cortège, brandissant des épées et des bâtons de bois. Elle a mis le feu à la partie musulmane du cimetière en criant « nous allons tuer tous les musulmans ! ». Une école située dans un quartier musulman a également été brûlée sous les yeux de 70 policiers qui ne sont pas intervenus.

Un couvre feu a été mis en place, obligeant les habitants à rester chez eux entre 20h et 5h. Les rues ont été désertées et les commerçants, effrayés, ont fermé leurs boutiques. Ces émeutes ont eu lieu alors que les musulmans célébraient les premiers jours du ramadan. Depuis, à Mandalay, la plupart d'entre eux évitent les mosquées et certains ont fui la ville, de peur que les violences reprennent soudainement.

Ces émeutes sont directement liées à la propagation des rumeurs sur Facebook et à la notoriété des personnalités qui les relaient sans les vérifier. Le blogueur birman ainsi que le leader extrémiste ont rapidement effacé de leurs comptes les publications qui ont conduit aux violences, mais l'information a été tellement partagée qu'elle est toujours présente sur les réseaux sociaux et certains blogs.

Le 21 juillet, après avoir mené l'enquête sur les événements, le Ministère de l'intérieur a déclaré que les accusations de viol étaient fausses. Suite à une dispute, deux hommes avaient demandé à la femme bouddhiste, alors endettée, d'accuser à tort les deux propriétaires du teashop, en échange de 1 000 \$. Celle-ci a avoué le fait et les examens ont permis de constater qu'elle ne présentait aucun signe de viol ni de blessures.

Depuis le 22 juillet, le couvre-feu a été réduit, mais il est toutefois toujours en place de 21h à 3h.

### UN RETOUR EN ARRIÈRE INQUIÉTANT POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN BIRMANIE

Le 7 juillet, le Président Thein Sein est intervenu à la radio pour aborder les émeutes survenues quelques jours plus tôt à Mandalay. Plutôt que de s'en prendre aux instigateurs des violences, il a menacé les journalistes en déclarant : « *si un média abuse de ses libertés et porte atteinte à la sécurité nationale au lieu de favoriser le bien du pays, des mesures judiciaires seront prises contre ce média* ». Il venait pourtant d'affirmer que « *grâce aux réformes politiques mises en place par le gouvernement, il y a maintenant une liberté d'expression en Birmanie et le pays est devenu l'un des plus libres d'Asie du Sud Est en terme de presse* ».

Il semblerait que cette liberté présumée soit accompagnée d'un certain nombre de conditions puisque le soir même, trois rédacteurs du quotidien Bi Mon Te Nay ont été interpellés à leur domicile pour être interrogés sur la couverture du quotidien parue la veille. Celui-ci annonçait qu'Aung San Suu Kyi et des leaders communautaires avaient été élus par le peuple pour faire partie d'un gouvernement d'intérim. Le gouvernement, jugeant que cette Une pouvait « *causer un malentendu parmi les lecteurs, constituer une diffamation à l'égard du gouvernement, porter atteinte à la stabilité de l'État et endommager l'intérêt public* », a annoncé que des poursuites judiciaires seraient lancées contre le journal.



Cette arrestation n'est pas un cas isolé puisque depuis le 20 juin 2014, de nombreux responsables de médias privés ont été convoqués pour être interrogés par le « *département des Renseignements spéciaux* ».

En janvier, 5 journalistes d'Unity Weekly avaient également été arrêtés pour « *violation des secrets d'État* » suite à la publication d'un article sur l'existence d'une usine réaffectée en site d'armement et régulièrement visitée par des généraux. Le 10 juillet, ils ont été condamnés à dix ans de prison avec travaux forcés. « *Cette décision de la cour de Magway représente un recul grave pour la liberté de la presse. Alors que des progrès avaient été faits en la matière, cette affaire marque un retour à une période obscure du pays, quand les journalistes et les blogueurs étaient emprisonnés pour atteinte à la sécurité nationale ou tentative de renversement du régime, pour avoir simplement effectué leur travail* », a déclaré Benjamin Ismaïl, responsable du bureau Asie-Pacifique de Reporters sans frontières.

### LES CHIFFRES DU MOIS

Le Groupement international pour les droits des minorités a publié son rapport annuel « État des minorités et des peuples indigènes dans le monde - 2014 » et a classé la Birmanie en

**8ème position sur sa liste des pays les plus dangereux pour les minorités.**

Il considère que les crimes haineux contre les Rohingyas pourraient être comparés à des « atrocités de masse » et lie les violences au moine bouddhiste extrémiste Wirathu et aux campagnes anti musulmane.

---

Le ministre adjoint de l'intérieur a annoncé au Parlement que tous les cas de confiscations de terre impliquant des militaires avaient été traités.

**Moins de 30% des terres confisquées par les militaires recevront une compensation ou seront rendues à leur propriétaires.**

En effet, le comité parlementaire pour l'utilisation des terres, a accepté de rendre les terres ou de payer des compensations pour moins de 125 000 acres (50 585 hectares) alors que 699 cas représentant plus de 474 000 acres de terres confisquées (191 821 hectares) ont été déposés. L'armée birmane conserverait ainsi plus de 350 000 acres (41 640 hectares).

Le 10 juillet, la Commission parlementaire chargée d'enquêter sur les rapports de confiscation de terre a présenté ses conclusions au Parlement. Son rapport identifie plusieurs instances où le gouvernement ou les autorités locales n'ont pas accordé suffisamment de compensations ou ont confisqué plus de terres que ce dont ils avaient besoin pour leur projet.

